

**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



PROCÈS-VERBAL
Séance du 7 mars 2022

V. Archives

ORDRE DU JOUR

Assermentation de Mme Neslihan Kurt	3
1. Appel	4
2. PV de la séance du 6 décembre 2021	5
3. Approbation de l'ordre du jour	5
4. Préavis — Rapports des Commissions	6
5. Communications du bureau du Conseil	7
6. Communications de la Municipalité	8
7. Initiatives, réponses de la Municipalité	10
8. Initiatives, dépôts de motions, postulats	10
9. Associations intercommunales — APEJ, SITSE, POLICE	13
APEJ	13
SITSE	13
Police Nyon Région	14
SITSE et APEJ — Élections complémentaires	14
10. Divers et propositions individuelles	14

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance à 20 h 00.

Constitution du bureau :

- M. Henri BOSSERT, Président
- Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire
- Mme Christine CHAUVET, Scrutatrice
- Mme Moravia WIDMER, Scrutatrice est excusée. Elle est remplacée par Mme Ulrike RICHARDSON, Scrutatrice suppléante
- M. Laurent SINNER, Huissier

Le Président annonce la présence de M. Thierry Nydegger du bureau BS+R et informe qu'une nouvelle conseillère sera assermentée, Mme Neslihan Kurt, suite à la démission de Mme Mélanie Gras.

Assermentation de Mme Neslihan Kurt

Suite à la lecture du serment prévu dans le Règlement du Conseil communal (Art.5), Mme Neslihan Kurt tient promesse et rejoint les rangs du Conseil.

Mme Kurt reçoit les acclamations du Conseil.

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert MIDDLETON, Syndic
- Mme Johanna PINI, Municipale et Vice-Syndique
- Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
- M. Yvan RUEFF, Municipal
- M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Excusés : 9 membres du Conseil sont excusés

- M. Kermode Lars
- M. Kohler Olivier
- M. Lagrange Claude
- M. Pradervand Jean-Christophe
- Mme Sauvain Nathalie
- Mme Schmutz Catherine
- M. Schwerzmann Blaise
- Mme Weil Sonia
- Mme Widmer Moravia

Absence non excusée : 1

- M. Borcard Laurent

À la suite de l'appel, 35 conseillères et conseillers sont présents.

Le quorum minimum pour siéger (18) est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 18 voix contre 16.

En cas d'égalité le Président tranche.

2. PV de la séance du 6 décembre 2021

Le Président passe en revue le PV.

M. Pommaz demande la correction d'un passage, page 13, tout en haut, au 3^e tiret, remplacer « ... d'abaisser le plafond d'endettement à 25 millions... » par « ... d'abaisser le plan d'investissement à 25 millions... ».

Vote pour l'approbation du PV :

Refus : Aucun
Abstention : 6
Approbation : À la majorité

Le PV est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour et propose les modifications suivantes :

- le point 6 passe avant le point 4, pour permettre de libérer M. Thierry Nydegger avant une heure trop tardive ;
- le point 7 resté sans objet est supprimé ;
- le point 8 est complété par un projet de résolution porté à la liste des objets à traiter.

L'ordre du jour sera suivi dans l'ordre des points 3 - 6 - 4 - 5 - 8 - 9 et 10.

Le Président passe au vote pour l'approbation de l'ordre du jour.

Refus : Aucun
Abstention : Une
Approbation À la majorité

Les modifications de l'ordre du jour sont acceptées à la majorité du Conseil.

4. Préavis — Rapports des Commissions

Préavis N° 09/22 — Demande d'un crédit de 127'000.00 CHF HT pour le chemisage de deux collecteurs EU et d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon.

Le Président demande au Conseil d'autoriser les explications techniques de M. Nydegger.

Le Conseil approuve la demande, sans opposition.

La parole est donnée successivement à M. Jean-Daniel Aubry puis à M. Gilles Pilloud pour la lecture des rapports de la Commission des finances puis de la Commission des travaux.

Le Président remercie les rapporteurs et précise que M. Henrioux et M. Nydegger sont à disposition pour répondre aux différentes questions.

M. Marc-Henri Barrail demande des précisions sur l'adjudication des travaux à l'entreprise SCRASA. S'agit-il d'une mise au concours ou d'une négociation de gré à gré ?

M. Thierry Nydegger (BS+R) répond que le gros des travaux de génie civil (GC) est sur le compte des SI de Nyon pour la réparation de la conduite d'eau potable.

En pratique, les SI de Nyon procèdent à la mise en soumission d'une liste de prix une fois par année et travaillent avec les trois ou quatre entreprises retenues.

Pour la Commune, les frais concernent des travaux de GC résiduels réalisés par SCRASA déjà présente sur place.

Le Conseil n'a plus de question. Le Président relit les conclusions du préavis, puis passe au vote.

Vu le préavis 09/22 concernant la demande d'un crédit de 127'000.00 CHF HT pour le chemisage de deux collecteurs EU et d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon,

ouïe la Commission chargée de l'étude de cet objet, attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. *d'accorder la demande d'un crédit de 127'700.00 CHF HT, pour le chemisage de deux collecteurs EU et d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon,*
2. *de porter le montant de 127'700.00 CHF HT, en augmentation du compte 9'141.00 collecteurs d'égouts (mise en séparatif)*
3. *d'amortir cette somme sur 30 ans, soit 4'300.00 CHF par année.*

Résultats du vote :

Refus :	1
Abstention :	Aucun
Approbation :	À la majorité

Le préavis est accepté à la majorité du Conseil.

5. Communications du bureau du Conseil

Prochaines séances du Conseil :

- 2 mai à 20 h ;
- 27 juin à 20 h — approbation des comptes 2021 ;
- 31 octobre à 20 h — approbation du budget 2023 et de l'arrêté d'imposition ;
- 5 décembre à 19 h — séance suivie du repas de Noël du Conseil.

Prochaines votations fédérales :

- 15 mai
- 25 septembre
- 27 novembre

Pour le 15 mai, les objets soumis au vote ne sont pas encore connus.

Élections cantonales 2022 :

- 20 mars — élection des 19 députés au Grand Conseil de l'arrondissement de Nyon et premier tour de l'élection des 7 membres du Conseil d'État ;
- 10 avril — 2^e tour de l'élection du Conseil d'État.

Le Président informe que l'effectif du bureau électoral a été renforcé par l'engagement de jeunes citoyens.

Votations fédérales du 13 février 2022.

4 objets étaient soumis au vote, résultats pour la Commune de Crans :

- Initiative sur l'expérimentation animale et humaine : 93 OUI, 577 NON ;
- Initiative pour la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac : 430 OUI, 247 NON ;
- Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre : 419 OUI, 243 NON ;
- Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias : 390 OUI, 282 NON ;

La participation se monte à 55 %, légèrement inférieure à celle que nous connaissons pour Crans.

Révision de la loi sur les communes :

En vue de la prochaine révision de la Loi sur les communes, le Canton lance une consultation élargie afin de récolter les remarques et propositions de modification auprès des autorités communales et intercommunales.

Dans ce cadre, le bureau du Conseil souhaite recruter quelques membres du Conseil pour participer à cette démarche. Dans le cadre de la problématique qui nous touche actuellement, notamment dans le cadre des intercommunales, cette révision serait l'occasion de mieux cadrer la gouvernance des structures intercommunales.

Le Président précise qu'il ne s'agit pas d'une Commission du Conseil, mais d'un groupe consultatif. Les membres intéressés peuvent passer à la fin de la séance et s'annoncer. Le Canton attend jusqu'au 10 mai pour recevoir des propositions, le temps est donc compté.

Utilisation des jetons de présence du Conseil :

Le Président informe les membres du Conseil sur l'utilisation des jetons de présence. Les jetons de présence sont actuellement accumulés sur un compte de la Commune et redistribués chaque année à des associations caritatives ou à différents groupements (jeunesse, sport). Actuellement et depuis très longtemps, la Municipalité reçoit les demandes et sélectionne les projets auxquels l'argent sera redistribué.

Ces sommes appartenant à chaque conseiller, le bureau tient à rappeler à celles et ceux qui tiennent à recevoir leurs jetons qu'ils peuvent s'adresser directement à la bourse communale.

Cette question appartenant au Conseil, le Président appelle les membres à se prononcer sur les modalités de gestion du fond ainsi constitué et sur la sélection des demandes. Sans initiative du Conseil, le statu quo sera maintenu.

Chaque année, le rapport de gestion fait état de l'utilisation des fonds liés aux jetons de présence du Conseil.

À ce stade, la question est ouverte et le bureau du Conseil attend les éventuelles propositions.

Solidarité avec l'Ukraine :

La situation de tension internationale impliquant la Russie et l'Ukraine rappelle que la population de Crans s'est illustrée dans le passé par une générosité spontanée en accueillant des réfugiés irakiens et afghans. Avec plus d'un million d'Ukrainiens actuellement sur les routes en Pologne et en Roumanie, il y aura tôt ou tard des arrivées de réfugiés. Notre pays voit arriver surtout des femmes et des enfants et les réseaux de solidarité qui s'étaient constitués à l'époque pourraient être réactivés.

6. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

informe qu'un couple de Russes résidant au village souhaite créer une activité en faveur de l'Ukraine. La Municipalité est en discussion avec eux pour l'édition d'un flyer qui doit partir en tous ménages. La question d'un don prélevé sur les jetons de présence ou sur une aide communale est en discussion et la Municipalité attend encore des informations supplémentaires sur les entités qui s'occupent de l'aide de l'Ukraine. La décision sera prise prochainement.

M. René Bautz propose de contacter l'association « *Free Ukraine* » basée à Nyon et dans laquelle sa compagne est active. Cette structure aide les réfugiés, des informations sont disponibles sur leur site internet.

M. le Syndic mentionne une notice de la police signalant un vol commis ici au vestiaire. Il recommande aux personnes présentes de ne jamais laisser d'objets de valeur à l'extérieur de la salle.

Finalement, M. le Syndic rappelle les assises sur la facture sociale et la péréquation organisées en janvier 2020 par ses soins avec le Syndic de Rolle et qui avait rassemblé le 80 % des communes vaudoises. Avec l'aide de l'ADCV, une deuxième édition est en cours d'organisation et sera ouverte à l'ensemble des communes du canton.

L'assemblée générale de l'ADCV se tiendra le 5 mai prochain. La Municipalité sera représentée par M. le Syndic et Mme Johanna Pini. Ils proposeront que d'autres communes se joignent au recours contre la facture sociale 2021, en plus des 13 actuelles. L'objectif est de réunir 50 communes, mais si le double des 13 actuelles est atteint, cela serait déjà un signal fort au Canton.

Mme Johanna PINI :

Informe le Conseil sur les derniers développements en matière de développement durable.

Le groupe de travail sur la transition énergétique s'est réuni pour discuter du profil énergétique de la Commune. Il s'agit d'un outil élaboré par le Canton, qui s'appuie sur le Registre cantonal des bâtiments, et qui dresse une estimation des différentes sources énergétiques utilisées pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire par toutes les constructions situées sur le territoire communal. Pour notre village, l'étude montre que :

- le mazout est la principale source d'énergie pour le chauffage des bâtiments (51 %), suivi par l'électricité (29 %). Les pompes à chaleurs représentent 15 % et le bois 1 % ;
- le mazout est également la principale source d'énergie pour l'eau chaude sanitaire (46 %) et l'électricité (35 %). L'énergie solaire représente 4 %, les pompes à chaleur 11 %, et le bois 1 % ;
- les énergies renouvelables représentent donc moins de 20 % des sources de chaleur dans la Commune ;
- sur la base des années de construction des bâtiments ou de leur rénovation, on estime que 71 % des bâtiments situés sur la Commune nécessitent des assainissements (isolation, changement du mode de production de chauffage) ;
- selon les statistiques cantonales, la Commune compte 995 bâtiments en 2019. Cela signifie que plus de 700 bâtiments nécessitent des travaux d'assainissement afin de diminuer significativement notre consommation énergétique ;

En parallèle, le cadastre a cartographié sur son site différentes sources d'énergie potentiellement exploitables. Le territoire communal recèle ainsi un potentiel particulier dans les technologies suivantes :

- a. Énergie solaire (thermique, photovoltaïque)
- b. Géothermie (pompes à chaleur sol-eau).

Le groupe de travail s'est donc questionné sur le moyen d'encourager la population à effectuer la transition énergétique. Pour cela deux axes ont été retenus :

- Favoriser les échanges d'expériences sur ces installations afin d'en faire une promotion sur la base de réalisation concrète. Les modalités pour cela sont encore à définir (Quoi, sites internet, réseaux sociaux, ou autres).
- Informer la population au sujet des subventions existant en matière de transition énergétique. Pour cela, une séance d'information sur les subventions cantonales est organisée le jeudi 2 juin à 20 h, en présence des collaborateurs de la Direction générale de l'Énergie du Canton qui présenteront les possibilités.

La Municipalité prépare à présent une communication pour inviter la population, avec l'espoir qu'elle vienne nombreuse à cette présentation.

Mme Marie-Noëlle Gay :

revient sur la circulation autour de l'école et le dossier déposé auprès du TCS. La candidature de notre Commune pour un audit a été retenue.

Les mesures Covid étant levées, une chasse aux œufs est organisée le 13 avril prochain dans le jardin communal, avec la vente de petites plantes.

Un cocktail et une petite revue sont organisés les 12 et 13 mai à la salle communale pour les seniors de Crans avec la collaboration de M. Dislich.

Le prochain *Quoi* est en préparation sur le thème des bénévoles de Crans, qu'ils soient sportifs ou autres. Leur travail considérable et leur implication pour notre Commune seront mis en avant. Un article présentera les employés de la commune, particulièrement les personnes de la voirie que l'on peut croiser, afin de savoir qui ils sont.

M. Yvan Rueff : n'a pas de communication.

M. Bernard Henrioux : n'a pas de communication, mais tient à remercier Yvan Rueff qui s'est occupé de ses dossiers durant son absence.

7. Initiatives, réponses de la Municipalité

Sans objet

8. Initiatives, dépôts de motions, postulats

Le Président informe le Conseil du dépôt d'un projet de lettre adressée à ARSCO. Ce projet fait suite à la séance du 17 février, séance durant laquelle le Conseil avait largement débattu sur le projet piscine-patinoire. De ce débat, il ressort un large consensus sur la question de gouvernance de l'ARSCO. La parole est au porteur du projet.

M. Yves Creteigny présente le projet de lettre et propose au Conseil de la valider sous la forme d'une prise de résolution. Il rappelle qu'une résolution reflète uniquement une prise de position du Conseil sur un objet et qu'elle n'a pas de valeur contraignante sur aucune sorte d'entité. Cette résolution sera adressée à différentes instances, en premier chef l'ARSCO ainsi qu'à celles mentionnées en bas de page.

M. Creteigny précise encore qu'il s'agit d'un texte coécrit et longuement amendé par un groupe de 8 conseillers. La portée de cette lettre est symbolique et politique.

Le miracle d'ARSCO, c'est que cette société est quasiment irréformable. Les communes ont créé une structure impossible à amender ou à faire changer, qui échappe totalement au contrôle des conseillers et qui reste entre les mains des syndicats et des municipaux.

Fondamentalement, rien ne peut la faire bouger à part des actions politiques ou inciter les autres conseils communaux à nous accompagner pour la faire changer.

Il faudra peut-être chercher l'appui du Conseil d'État, de la Cour des comptes, de la Préfecture, de la Municipalité des autres municipalités et communes de Terre Sainte, des Conseillers de l'APEJ pour trouver les appuis évoqués par Denis Gobet lors du dernier conseil. C'est donc le but de la longue liste de destinataires mentionnés en bas de page.

Il n'est pas du tout certain que le Conseil d'administration de l'ARSCO juge pertinente l'idée d'une réponse, mais peut-être que la liste des gens en copie ou la presse les motivera un petit peu.

M. Yves Creteigny donne quelques explications sur les différents points mentionnés, sans lire en détail le contenu de la lettre.

Le premier point exprime notre étonnement quant aux menaces de représailles juridiques proférées à l'encontre de notre Commune par le Syndic de Mies, dans l'hypothèse d'une décision de notre Conseil contraire à ses vues.

Les lecteurs de la Côte auront constaté que la Commune de Coppet a fait exactement pareil, ce qui nous permet de penser que nos questions ont un certain fondement.

Étonnants également la manière d'anticiper le débat d'un Conseil communal et le règlement de comptes inter syndics par voie de presse, qui à l'évidence montrent une gouvernance pour le moins pas maîtrisée.

Sur le fond, le groupe de rédaction se montre d'accord avec le fait qu'ARSCO est un miracle pour avoir réussi à fabriquer une institution dont le but est de mutualiser la construction et la gestion des bâtiments scolaires à l'échelle de 9 communes.

À notre échelle communale, il nous serait strictement impossible de planifier et réaliser une infrastructure scolaire de manière isolée. Tout le monde ne peut que se féliciter de l'existence de ces infrastructures communes. La réalité démontre la complexité et la difficulté de se mettre d'accord entre 9 communes disposant chacune de ses propres organes délibérants et Municipalités, mais on s'accorde à penser que personne ne pourrait le faire seul.

La question n'est pas de sortir de l'intercommunalité sur ces sujets, mais au contraire de les valoriser. La réalité géographique de notre Commune située entre Nyon et Terre Sainte illustre ce tiraillement institutionnel, mais le sujet n'est pas de choisir un camp plutôt que l'autre. La réalité de notre territoire fait qu'il nous faut vivre avec ses éléments là.

Ce que le groupe souhaite relever dans le cadre du courrier destiné à ARSCO figure au 2^e point du projet de lettre :

Il y a d'un part un certain manque de professionnalisme dans la manière avec laquelle ARSCO exerce une activité orientée sur deux métiers.

Dans son métier de développeur, elle fait sortir de terre des infrastructures publiques dans une logique de promoteur privé des années 80 qui faisait ça en imposant leurs projets à la population. À l'heure actuelle, les promoteurs travaillent de manière participative et consultent largement les futurs utilisateurs, surtout dans le cas d'une infrastructure publique. Force est de constater qu'aujourd'hui, ARSCO, n'est pas exemplaire sur ce plan et travaille de manière peu ou pas du tout participative.

Dans son métier de gestionnaire et de planificateur, ARSCO a la responsabilité de l'ensemble des bâtiments scolaires. Cela implique de gérer l'acquis avec un programme d'entretien et de mise à niveau et de prévoir le futur en définissant les besoins en infrastructure à venir. Cette gestion nécessite une planification étendue et non pas seulement fixée sur le prochain objectif, avec un inventaire des besoins et un plan roulant des investissements donnant la capacité de faire des arbitrages afin de savoir où l'argent va aller dans les 10 prochaines années.

La présentation d'un plan d'investissement que nous attendons toujours fait partie des bonnes pratiques qu'une institution comme ARSCO devrait suivre.

Ceci est un point sur lequel les auteurs pensent obtenir un consensus.

Au sujet de la gouvernance, on peut admettre qu'une société anonyme telle qu'ARSCO n'est pas intrinsèquement mauvaise pour le groupement scolaire.

Toutefois, la situation actuelle où seuls les exécutifs sont représentés au Conseil d'administration et à l'assemblée générale et desquels les organes délibérants sont totalement exclus pourrait facilement être réformée. Il sera nécessaire, d'une manière ou d'une autre, que l'assemblée générale au moins puisse avoir un mot à dire sur la conduite de l'institution.

Il rappelle que l'assemblée générale d'une SA donne décharge au Conseil d'administration sur la qualité de sa gestion et relève qu'ici, ce sont les municipaux qui donnent décharge à des syndics ou l'inverse cela dépend des cas, tous les cas de figure existent.

En résumé c'est l'exécutif qui donne décharge à un autre exécutif et en terme de gouvernance, ce n'est pas une situation qui est totalement légale.

De plus, ce dispositif est couplé à un mécanisme de couverture de déficit avec lequel 100 % des pertes de l'ARSCO sont couvertes par l'APEJ quoiqu'il arrive, même si ARSCO est mal géré et sans que personne ne puisse rien dire. Du point de vue de la gouvernance on est encore face à une situation particulière.

En conclusion, ce sont ces points qui doivent être changés si on veut arriver à une structure plus transparente.

Les auteurs du texte sont convaincus que le dialogue et la coopération sont les bonnes façons d'y arriver, mais pour cela, il faudrait aussi qu'ARSCO ait envie de se réformer elle-même et de devenir plus transparente comme cela a été dit en introduction. Nous ne pouvons pas l'imposer, nous pouvons juste le suggérer en faisant de la politique et c'est l'objet précisément de ce courrier qui vous est soumis ce soir.

Le Président donne la parole au Conseil pour d'éventuelles questions, remarques ou demandes d'amendement.

M. Marc-Henri Barrail souhaite obtenir un feedback sur l'assemblée d'ARSCO du 1^{er} mars. Le Conseil est resté sur les éléments discutés le 17 février et souhaite un feedback sur les derniers éléments avant de passer à la prochaine étape.

M. le Syndic se souviens d'avoir demandé l'avis du Conseil pour représenter les actionnaires de notre Commune à l'assemblée générale d'ARSCO. Avec le mandat reçu, il a pu voter en faveur du projet de piscine-patinoire. Par conséquent, l'assemblée générale a été relativement courte et le projet va avancer.

Le Président propose au Conseil voter sur l'entrée en matière sur la résolution avant de la transmettre à ARSCO ainsi qu'aux différents destinataires mentionnés. Le bureau du Conseil se chargera de jouer la poste.

Résultat du vote sur l'entrée en matière :

Oppositions : aucune

Abstention : aucune

Le Conseil entre en matière sur la résolution.

Le Président passe au vote sur la prise en compte de la résolution :

Opposition : aucune

Absentions : 4

Approbation : à la majorité

La résolution est acceptée par le Conseil.

Le bureau se chargera d'une lettre d'accompagnement pour chacune des institutions figurant en bas de page.

M. le Président remercie le comité qui s'est réuni pour traiter ce point.

9. Associations intercommunales — APEJ, SITSE, POLICE

APEJ

Mme Isabelle Nussbaum

Informe le Conseil sur une réunion du CODIR et des commissions des travaux, gestion et finances de l'APEJ le 15 février pour la présentation du premier préavis de l'année portant sur la prise en charge des frais liés à la construction d'une salle de gymnastique de type VD 4. Il s'agit d'une salle de gym double. L'équipement actuel de la Terre Sainte n'est plus dans la légalité, car avec 64 classes le Canton exige entre 6 et 7 salles de gymnastique. Rojalets et Necker, n'en comptent que 3. La construction d'une double salle de gymnastique est donc urgente pour le site de Necker. La dernière construction d'une salle de gym date de plus de 30 ans. Les Rojalets ont connu une augmentation de 18 classes durant les douze dernières années. Actuellement, 8 classes ne font pas les 3 périodes d'éducation physique hebdomadaires légales.

Les trois commissions ont donc commencé l'examen de ce préavis qui sera bientôt présenté au Conseil intercommunal.

M. Denis Gobet : comprends qu'il faut en gros une salle de gym pour 6 classes. Avec 18 classes de plus et 2 salles de gym en projet, il en manque toujours une. La planification compte-t-elle commencer par 2 salles puis augmenter ?

Mme Isabelle Nussbaum : répond que c'est exactement le cas. La commission a cherché à connaître les raisons pour lesquelles le projet porte sur une salle double VD4, alors qu'une salle VD6 couvrirait tous les besoins d'un coup.

Comme le groupe scolaire est localisé sur deux sites, Necker au sud de la voie CFF et Rojalets au nord, le trajet à pied entre les deux est assez long pour les élèves. Necker compte actuellement une seule salle de gym et les Rojalets comptent une salle double. Afin d'éviter des pertes de temps, il a été décidé de construire une salle double aux Rojalets, puis une salle simple à Necker, plus tard. ARSCO projette l'acquisition du terrain côté Lausanne du collège des Rojalets, afin d'équilibrer et que les élèves n'aient pas besoin de courir pour aller au sport.

Mme Marie-Noëlle Gay ajoute qu'avec la construction de la piscine-patinoire certains cours de natation pourront être considérés comme des heures de sport. Mais il n'est pas possible de remplacer toutes les heures de gym par de la natation. Seules certaines heures peuvent être considérées comme des heures de sport.

Mme Isabelle Nussbaum précise encore que lorsque la patinoire était en activité dans le parc du château, les classes s'y rendaient pour une ou deux périodes qui comptaient comme activité physique. Par contre, le patinage ne compte pas dans le cursus comme heure de gymnastique. C'est pour cette raison qu'il faut vraiment envisager d'agrandir, car le groupement n'est pas dans la norme légale.

M. Alexandre Gaillard annonce la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'APEJ le 15 mars avec une présentation du comité de pilotage de l'ARSCO sur la piscine patinoire au dernier point de l'ordre du jour.

SITSE

M. Cédric Aeschlimann

Rien de nouveau depuis la dernière séance du 11 novembre, la séance du 7 avril est annulée faute d'objet. La prochaine séance est prévue le 9 juin.

M. Quentin Pommaz

Réunion du Conseil intercommunal le 9 février dernier pour parler d'un crédit d'investissement de 390'000.00 CHF pour l'engagement de 6 aspirants. C'était l'unique point.

Dans ses communications le CODIR a confirmé les échos parus dans la presse en novembre et décembre au sujet du licenciement du commandant. Une procédure judiciaire est en cours et il n'y a pas eu plus de détails. Le prochain Conseil est fixé le 13 avril.

SITSE et APEJ — Élections complémentaires

M. le Président revient sur la démission de M. Michel Pollack juste après Noël et sur le besoin de repourvoir son siège de délégué aux SITSE et de suppléant à l'APEJ.

Il propose de remplacer le siège vacant des SITSE par l'un des suppléants.

M. Cyril Herbez, suppléant se présente.

En l'absence d'autre candidature, M. Cyril Herbez est élu tacitement.

Le Président procède encore au remplacement du poste de suppléant laissé libre par M. Herbez. Deux candidats se présentent :

- M. Aubry Jean-Daniel
- M. Fasel Yves-André

M. Aubry se retire, M. Fasel est élu tacitement suppléant pour les SITSE.

Le poste de suppléant à l'APEJ laissé vacant par le départ de M. Pollack doit encore être complété. Le Président appelle les candidatures.

- Mme Bourquin Lydia se présente

Mme Lydia Bourquin est élue tacitement suppléante pour l'APEJ.

10. Divers et propositions individuelles

M. le Président prie les personnes qui voudraient rejoindre le groupe de travail sur la révision de la Loi sur les communes de passer au bureau en fin de séance.

M. Dislich est appelé pour venir signer le rapport de la Commission des finances.

Le Président donne la parole au Conseil.

M. Yves Cretegny revient sur l'inventaire des ressources énergétiques communales abordé lors de l'intervention de Mme Johanna PINI.

Il souhaite entendre ce qu'il en est de la création de réseaux de chaleur, sachant que l'on a au village un ensemble de bâtiments communaux dont le chauffage demandera à terme un assainissement et qui pourrait servir de nœud ou de source de production de chaleur.

Il demande également une réflexion sur le bois utilisé comme source de chaleur, sachant que nous avons des forêts à Crans. Il serait peut-être utile de réfléchir à l'utilisation du bois dans le cadre d'un réseau de chaleur au centre du village.

Mme Johanna PINI répond que la réflexion sur les possibilités d'amélioration énergétique du complexe communal est en cours. Particulièrement sur le chauffage des trois bâtiments communaux qui sont situés sur la même parcelle.

La Municipalité cherche actuellement des prestataires capables d'apporter leur expérience dans l'étude et la conduite de ce type de travaux.

Il s'agirait d'étudier comment coupler ces trois bâtiments, la toiture de l'école semble propice pour des panneaux solaires. De plus, la chaudière de l'immeuble Grand Pré 23 arrive en fin de vie et son remplacement doit être anticipé.

L'idée est de conduire une réflexion simultanée sur ces trois bâtiments, mais cela est évidemment plus long que pour des simples travaux de rénovation.

L'épicerie nécessite également une climatisation et ce paramètre doit également être intégré dans la réflexion.

Les travaux ne seront pas réalisés en une seule fois, mais le besoin d'une vision globale est nécessaire.

M. Yves Cretegny insiste sur le besoin d'une réflexion plus étendue, qui ne se limite pas à la seule infrastructure publique, mais qui prenne en compte les utilisateurs privés situés à distance raisonnable du centre sportif et qui devront procéder au remplacement de leur chauffage dans quelques années. Il existe une véritable opportunité de raccorder les privés à une centrale de chauffe commune, cela demande d'étudier les capacités, mais il y a mille choses à étudier.

Mme Johanna PINI ajoute encore que le nouveau quartier du Grand Pré, dispose déjà de son réseau.

M. Thomas Dislich voit les élections cantonales approcher rapidement. Il pense au travail de notre Syndic pour lutter contre la séquestration financière que représente la facture sociale cantonale. En vue des élections, il se demande qui se présente en tant que candidat pour porter notre cause à l'instance cantonale ?

M. le Syndic répond à titre personnel qu'il trouve les partis complètement éparpillés et divisés sur ce sujet. Un manque de clarté que M. le Syndic leur a fait savoir, mais cela ne change rien. Il ne pense pas qu'un parti ou l'autre va avoir une ligne concrète concernant la facture sociale et compte plus sur le Conseil d'État.

Mme Neslihan Kurt souhaite rebondir sur la problématique des panneaux solaire et l'exploitation des énergies au niveau de la commune. C'est une question de savoir à quel point les bords de la ligne de chemin de fer et de l'autoroute pourraient être exploités pour l'installation des panneaux solaires et si ces installations sont réglementées au niveau cantonal ou fédéral.

Mme Johanna Pini admet que ce domaine n'a pas été exploré, mais qu'il s'agit d'infrastructures où la commune n'a pas de capacité d'action. S'il y a des projets nous serons à l'écoute.

M. Bernard Vogel remercie la Municipalité pour ses premières actions entreprises face à la crise ukrainienne. Il souhaite encourager la Municipalité à évaluer d'autres pistes de soutien, car cette va durer longtemps et va nous affecter.

Il invite donc la commune de Crans à étudier les possibilités de jumelage ou de parrainage avec une commune en Ukraine qui aura besoin de se reconstruire le moment venu et qui aura besoin de soutien, de solidarité d'une façon ou d'une autre.

Par ses contacts en Ukraine et en Pologne, il connaît l'importance du soutien des pays de la communauté européenne pour les gens du pays. M. Vogel reconnaît la nécessité des aides ponctuelles au travers de différents dons, mais il engage la Municipalité à réfléchir à d'autres pistes pour en faire plus en tant que commune.

M. le Syndic approuve l'idée de M. Vogel, mais s'interroge sur le choix et la sélection. L'idée mérite réflexion. M. le Syndic ajoute que dans le passé, il avait tenté d'établir le même genre de relation entre le Valais et le Tadjikistan. Mais cela n'a pas marché.

Mme Neslihan Kurt revient sur les différentes actions d'aide possibles et souligne la prudence nécessaire avant d'entreprendre une telle démarche au niveau communal. De nombreuses initiatives isolées finissent par la perte des moyens et du matériel collecté, par manque d'organisation sur place. L'idéal serait de travailler avec un partenaire accrédité comme la Croix ou la Chaîne du Bonheur qui disposent de relations sur place qui font un recensement des besoins. Autrement c'est vraiment de l'aide perdue. Pour les communes ou des communautés, il faudrait privilégier l'aide aux réfugiés qui sont déjà en Suisse et garantir la traçabilité des dons.

M. André Ramseier revient sur le sujet du chauffage à distance et de la géothermie. Il demande si une affectation est déjà prévue pour l'ancienne STEP. Celle-ci pourrait être utilisée pour pomper l'eau du lac et utiliser cette énergie pour régler le problème des 31 % de chauffage électrique dont il fait partie. Y a-t-il une réflexion autour de l'ancienne STEP et sur le terrain qui appartient à la commune ?

Mme Johanna PINI répond que pour le moment il n'y a pas de projet sur l'ancienne STEP. Elle ajoute que si les propriétaires montrent un intérêt et se groupent pour un projet de chauffage à distance, la commune pourrait être partenaire. Ces questions font partie d'une réflexion élargie qui n'ont pas encore été abordées.

M. André Ramseier pense que la commune doit engager une réflexion globale concernant le chauffage à distance, comme M. Cretegny l'a mentionné. La géothermie devrait également être envisagée en matière de rénovation des bâtiments communaux. Plusieurs projets de géothermie sont en cours dans la région, des forages ont été réalisés à Colovray. Il propose la création d'une commission ou d'un groupe de travail sur la question.

M. Yves Cretegny il y a surtout les groupes industriels qui s'intéressent à ça, typiquement Romande Énergie qui serait ravie d'explorer, car finalement c'est vendre de la chaleur.

Mme Johanna PINI convient que la Municipalité n'a pas encore exploré toutes ces voies pour du chauffage.

M. André Ramseier demande encore s'il y a un projet pour l'ancienne STEP ?

M. le Syndic cette question faisait partie des réflexions de la Municipalité dans l'aménagement de tous les espaces disponibles. À l'époque, la création d'appartements protégés à loyer modéré avait été envisagée à cet endroit. Le Canton avait refusé, la création de logements d'intérêt public à loyer modéré dans cette zone d'utilité publique. Mais ça c'est la politique du canton. Cette parcelle est la seule grande parcelle qui reste à disposition de la commune. Le jour viendra où cette surface pourra être développée. Actuellement, il est plus intéressant d'attendre le bon moment pour faire des investissements qui nous donneraient soit un avantage social soit du rendement.

Lien vers contenu externe, étude aménagement :
https://www.cransvd.ch/net/Net_Crans.asp?v-vm=&NoOFS=5713&NumStr=22.20.20.27

M. Thomas Dislich se plaint des nuisances sonores générées par la déchèterie attenante à l'ancienne STEP. Les habitants du voisinage doivent supporter entre autres les bruits répétés du compacteur à cartons, les camions qui viennent vider les containers parfois tôt le matin et même maintenant une ferme à poules avec un coq. Il demande le retour au calme et pense qu'il est possible de faire un petit peu mieux pour endiguer tout ça !

M. Bernard Henrioux répond que le compacteur se met en route à partir de 7 h, toutes les heures durant 3 minutes. Sa mise en service a permis une forte réduction des transports ce qui va dans le sens de l'écologie. Concernant le coq, ... ma foi...

Il n'y a pas d'autres questions de la part du Conseil

La séance est clôturée à 21 h 30.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet



Glossaire

AJET : Association pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte (préscolaire et parascolaire)

ASCOT : Association Scolaire de Terre Saint

Crèche : La Poussinière

IDHEAP : Institut des hautes études en administration publique, de l'Université de Lausanne

ORPC : organisme régional de protection civile

SDC : Société de Développement de Crans

SITSE : Services Industriels de Terre Sainte et Environs

STEP : station d'épuration

Terre Sainte : <https://terresainte.ch/>

UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecoliers